



Aide à la location

Préambule :

La CMCAS Ardennes Aube Marne en complément de son offre de mise à disposition de ces 4 véhicules utilitaires, décide de mettre en place une aide à la location par une participation de la CMCAS sur une partie de la facture de location. Ceci pour répondre aux ouvriers n'ayant pas d'utilitaire sur leur SLV ou que l'utilitaire n'ait pas le volume suffisant ou est indisponible.

Cette aide est ouverte uniquement aux Ouvriers de la CMCAS, à raison de 2 fois dans l'année maximum. Les Organisations Syndicales ou les Associations Sportives ne pourront pas y prétendre.

Modalités :

- ☞ Le loueur utilisé est libre, mais la CMCAS a des tarifs préférentiels avec des loueurs référencés.
- ☞ En aucun cas, la CMCAS ne peut couvrir la caution demandée par le loueur.
- ☞ La prise en charge n'est pas soumise à une durée de location minimum ou maximum.
- ☞ La prise en charge est soumise à la prise en compte du coefficient social.
- ☞ La prise en charge se fait sur présentation de la facture acquittée au nom de l'ouvrier.

Prise en charge :

La prise en charge est à hauteur des 50% de la facture acquittée et plafonnée suivant le tableau ci-dessous.

Une personne seule (dans fichier BARNABE), avec ou sans enfant, bénéficiera de la tranche inférieure.

≤ 9499€	De 9500 à 13499€	De 13500 à 17499€	De 17500 à 22499€	≥ 22500€
160 €	120 €	100 €	80 €	60 €

Exemple :

Pour une facture de 200 € :

- La CMCAS remboursera la somme de 60 € pour une personne ayant un coefficient social de 25 000 € et 80 € pour une personne seul.
- La CMCAS remboursera la somme de 100 € pour une personne ayant un coefficient social de 15 000 €.
- La CMCAS remboursera la somme de 100 € pour une personne ayant un coefficient social de 9 000 €.

Listes des loueurs travaillant avec la CMCAS :

Les agences UCAR basées à Troyes et Reims

Pour toutes demandes de véhicules contact unique :



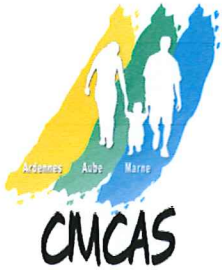
*Remise 15%
Sur tarif public*

Jean-Paul Sirou
Agence de Troyes



6, rue Archimède
10600 La Chapelle Saint-Luc
tél. 03 25 74 90 40
fax. 03 25 79 98 71
mobile 06 31 26 95 16
jps@ucar.fr

www.ucar.fr



Aide à la location
Demande de remboursement

EXERCICE 2015

Du 1er Septembre au 31 Décembre 2015

A remplir par l'agent Date de la demande :

NOM – Prénom :SLVie :

N° Identifiant (NIA) : Coefficient Social :

➤ **Montant de la facture :€**
(Joindre la copie de la facture, d'un loueur agréé, acquittée au nom de l'agent)

	≤ 9499€	De 9500 à 13499€	De 13500 à 17499€	De 17500 à 22499€	≥ 22500€
Participation maximum de la CMCAS à hauteur de 50% de la facture	160 €	120 €	100 €	80 €	60 €

Une personne seule, avec ou sans enfant(s) - célibataire, divorcée, séparée, veuve - bénéficiera du tarif de la tranche inférieure à son coefficient social

➤ **Montant pris en charge par la CMCAS : €**
(2 aides possible par année civile)

➤ **Je souhaite un remboursement :**

Par chèque

Par virement (joindre un RIB)

Signature agent :

- ✓ Demande à remettre : à la CMCAS ou à la SLVie
- ✓ Délai de remboursement de 2 à 3 semaines après enregistrement par la CMCAS

Cadre réservé à la CMCAS

Demande étudiée le :

Demande reçue à la CMCAS le :

Par (TAC) :

- Vérification de la facture
- Vérification si aide déjà accordée (2 fois maximum)
- Vérification du Coefficient Social :

Visa :